

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

**DP2026\_31**

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE « MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SST » AVEC L'ORGANISME J&D AQUITAINE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

**Vu** la délibération n° DL2023\_10/13 du 31 octobre 2023 donnant délégations au Président ;

Dans le cadre des actions de formation, le Syndicat est amené à signer diverses conventions pour la formation professionnelle de ses agents ;

Considérant le besoin de formation de M. Gaëtan EÏTO de suivre une formation « Maintien et actualisation des compétences SST » ;

Considérant l'action de formation organisée le 28 mai 2026 par l'organisme J&D Aquitaine répondant à ce besoin ;

Une convention de formation professionnelle continue n°2026-05007 d'un montant de 125,00€ HT a été signée.

**LE PRÉSIDENT,**

- Article 1 : **VALIDE** la convention entre ValOrizon et l'organisme J&D Aquitaine situé 97, impasse de Bernès 47160 SAINT-PIERRE-DE-BUZET pour la formation « Maintien et actualisation des compétences SST » organisée le 28 mai 2026 qui sera dispensée à M. Gaëtan EÏTO ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget à l'article et chapitre correspondants.

Fait à Damazan, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Président

Ludovic BIASOTTO